

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DJS 226 Terrain d'éducation physique Baudricourt (13^e) – Occupation précaire du TEP par la RATP dans le cadre des travaux de prolongement au sud de la ligne 14.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de signer la convention d'occupation précaire du terrain d'éducation physique Baudricourt (13^e) par la RATP dans le cadre des travaux de prolongement au sud de la ligne 14.

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e commission.

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'occupation précaire du terrain d'éducation physique Baudricourt (13^e) par la RATP dans le cadre des travaux de prolongement au sud de la ligne 14.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO